

A l'attention des Pharmaciens Responsables

Chers confrères,

Nous vous relayons le message de l'ANSM, comptant sur votre vigilance pour anticiper au mieux les risques de rupture.

Mesdames, Messieurs les Pharmaciens responsables,

La gestion de la crise sanitaire en lien avec l'épidémie de COVID-19 entre dans une nouvelle phase.

Nous souhaitons, tout d'abord, attirer votre attention sur **le rapport EPI-PHARE intitulé "Usage des médicaments en ville durant l'épidémie de Covid-19 : point de situation après cinq semaines de confinement"** disponible à l'adresse suivante :

<https://ansm.sante.fr/S-informer/Actualite/Usage-des-medicaments-en-ville-durant-l-epidemie-de-Covid-19-point-de-situation-apres-cinq-semaines-de-confinement-Point-d-information>

Ce rapport souligne en particulier une **consommation inhabituellement basse** de médicaments de certaines classes thérapeutiques, comme les corticoïdes, les AINS, les antibiotiques systémiques oraux, les vaccins, les anti-VEGF et les produits destinés aux actes de diagnostics médicaux. Ces consommations pourraient rapidement repartir à la hausse à la suite des mesures de déconfinement. Vous voudrez bien nous confirmer par mail à l'adresse rupture-stock@ansm.sante.fr que ces éléments ont bien été pris en compte **dans vos plannings d'approvisionnement**.

En outre, nous vous remercions de poursuivre votre vigilance sur l'évolution géographique de l'épidémie et de ses impacts sur **vos capacités à maintenir une couverture appropriée des besoins des patients** en France et

nous vous rappelons d'anticiper au mieux les risques de rupture, notamment en les déclarant au plus tôt à l'adresse habituelle : rupture-stock@ansm.sante.fr en indiquant :

- dans l'objet du mail "**COVID-19 - Déclaration de [risque de] rupture - Nom de la spécialité**" ;
- dans le champ "**Cause de la rupture ou du risque de rupture**" du formulaire de déclaration, "**COVID-19**" sur la première ligne suivi d'une **explication plus précise de la cause**.

Enfin, **l'outre-mer** fait face à de multiples **ruptures d'approvisionnements** liées aux difficultés d'acheminement, que nous vous prions aussi **d'anticiper**.

Bien cordialement,

Bernard Celli

Directeur de l'inspection

ANSM

Confraternellement,



ANSM risques de ruptures - 14 mai 2020

Frédéric BASSI

Président – Section B

Consulter la [FAQ Pharmaciens de l'Industrie COVID-19](#)

Suivez la page LinkedIn ONP B [Pharmaciens de l'Industrie](#)

